

<p>Date de convocation :</p> <p>16/09/2022</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19)

Excusés : Pierrick MARCON (pouvoir à Patricia SOUCHON), Isabelle MEYNET (pouvoir à Christophe MOULIN), Colette MORIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) (4)

Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Marché de travaux – voirie 2022 : avenant 1.**

**DCM 20220922-3**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20220728-9 relatif au programme voirie 2022 attribuant le marché à l'entreprise EUROVIA dont le montant initial du marché est de 51 944.70 € HT soit 62 333.64 € TTC.

Monsieur Le Maire présente des modifications à introduire par avenant :

- Réalisation de travaux ou prestations supplémentaires sur le secteur de Faurie, non prévus au marché initial pour un montant total de 2 955.50 € HT soit 3 546.60 € TTC (pose de bordures ciment, création de regard grille...) et introduction des prix nouveaux unitaires.

Il précise que le nouveau montant du marché public est de 54 900.20 € HT soit 65 880.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'avenant 1 au marché de travaux voirie 2022 pour un montant de 2 955.50 € HT soit 3 546.60 € TTC.

**AR Prefecture**

043-214300873-20220922-DCM20220922\_3-DE  
 Reçu le 30/09/2022  
 Publié le 30/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20220922-DCM20220922\_3-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022